

BOUFFÉE D'AIR

LE BULLETIN DE L'ASSOCIATION
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT ALTERNATIF



Anita Villers
Présidente

EDITO

Rester motivés : un défi encore possible ?

Plus de trois millions de signatures citoyennes pour refuser le CETA, traité de libre échange entre le Canada et l'Union Européenne, de nombreuses interventions exprimant les dangers qu'il représente **mais** un accord signé quand même par le parlement européen avec une large majorité. Les multinationales peuvent pavoiser, les lobbies ont rempli leurs missions.

Étonnamment, si un État refuse de signer cet accord, il ne s'applique pas et pourtant il est stipulé que son entrée en vigueur débute dès avril 2017 : un flou et une précipitation qui ne peuvent que renforcer la méfiance quant aux réelles intentions de ce traité. Souvent les méandres administratifs sont complexes et longs pour appliquer les décrets d'une directive.

Or, en ce qui concerne le CETA, l'application serait immédiate avant même que chaque État n'ait soumis cette décision à son propre parlement ?

Trop d'ambiguïtés subsistent concernant les conséquences d'un vote négatif de la part d'un parlement national. La totalité de l'accord sera-t-elle rejetée pour tous ou pour partie pour le pays concerné ?

A Bruxelles, les députés français ont majoritairement voté contre le traité, mais cette information reste trop discrète alors, **quels leviers actionner pour renforcer cette position en tant que citoyen et peser sur le vote du futur parlement français pour ce sujet mais pour d'autres aussi ??**

- Dénoncer les dérives marchandes basées sur la rentabilité pour quelques-uns au détriment d'une amélioration de la qualité de vie pour le plus grand nombre
- S'appuyer sur le droit à la transparence prônée par la convention d'Aarhus signée le 25 juin 1998 par 39 États, notamment ceux de l'Union Européenne, et demander l'**organisation de débats** publics pour connaître l'opinion citoyenne à propos de décisions majeures
- Respecter la nécessaire cohérence avec les **Accords de Paris** signés en 2016 suite à la COP21 de décembre 2015 notamment l'objectif de l'article 2 concernant le désinvestissement des énergies fossiles, en l'occurrence, le recours aux recherches relatives au gaz de schiste qui menacent toujours nos bassins miniers
- S'emparer de la **Charte de la participation du public**, outil inscrit dans l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant sur la réforme des procédures destinées à garantir par l'État français, une meilleure prise en compte des avis citoyens. Certes, le décret d'application n'est pas voté et la période électorale risque d'en repousser l'application « officielle » mais rien n'empêche d'en parler largement.

En mars 2015 nous avons organisé avec la **DREAL** une rencontre pour réfléchir à « **comment rendre la concertation plus démocratique ?** ». La **Métropole lilloise** souhaite « **construire un écosystème métropolitain de la participation citoyenne** »

A l'échelon national, le dialogue participatif de projets majeurs tels les modalités de construction d'un centre d'enfouissement des déchets nucléaires (CIGEO) **devront dorénavant s'appuyer** sur l'avis du plus grand nombre **en amont** de leur mise œuvre. De même, qu'il faudra parler des risques encore obscurs liés au traité de libre échange entre l'Europe et le Canada (CETA) mais aussi ceux du TAFTA, traité entre l'Europe et les États Unis.

Nombreux, divers, engagés c'est MIEUX pour tous

SOMMAIRE

Quelques repères	p. 2
Investir la démocratie participative : des espaces pour s'exprimer, proposer, s'impliquer et réinventer !	
Un cadre national plus favorable à la participation du public	p. 3
De nouveaux outils pour la participation des citoyens	
S'emparer autrement du pouvoir d'agir	p. 4
Concierter pour construire ensemble à la Métropole Européenne de Lille	p. 5
Les actus d'EDA et des initiatives d'agriculture ... suites là-bas en Inde	p. 6
ICI, chez nous, une métropole largement végétalisée avec du houblon ??	p. 7
Vous aussi, cultivez votre petit jardin en permaculture en pleine métropole !	
Agenda	p. 8

QUELQUES REPÈRES

Convention d'Aarhus – 28 février 2002

En France, les principes de la convention d'Aarhus approuvés par la loi du 28 février 2002 ont été repris dans la **charte de l'environnement** adossée à la Constitution :

« **Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement** » (article 7)

D'aucuns pourraient restreindre la notion d'environnement au cadre naturel dans lequel nous vivons. Or la notion d'environnement est bien plus large : **il s'agit bien de l'être humain vivant** donc qui respire, se nourrit, utilise l'énergie pour se loger, travailler, se déplacer ... au sein d'un environnement naturel mais qu'il façonne à l'excès en fonction de ses besoins au détriment de la survie des écosystèmes fondamentaux le plus souvent.

Accords de Paris – COP21- 12 décembre 2015

4 novembre 2016 : « **un jour historique pour la planète** », parce qu'il marque, moins d'un an après son adoption par 195 pays en 2015, sa ratification par 55 États représentant 55% des émissions de gaz à effet de serre.

C'est insuffisant car les scientifiques alertent sur les risques de l'effet d'emballement du dérèglement du climat notamment pour les pays les plus vulnérables. Particuliers comme industriels des pays développés doivent réduire leurs consommations en énergie fossile. L'efficacité énergétique est l'atout majeur pour contenir un réchauffement inférieur 2° à l'horizon 2050. Elle nécessite des engagements urgents, constants et réévalués tous les 5 ans pour pouvoir être tenus. **Les décisions en matière de choix** énergétiques, qualités du bâti, production agricole de proximité, transports... **doivent être largement débattues** : ce n'est que co-construites et argumentées, qu'elles influenceront les nécessaires changements de comportements de chacun au quotidien.

INVESTIR LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : DES ESPACES POUR S'EXPRIMER, PROPOSER, S'IMPLIQUER ET RÉINVENTER !

Les pouvoirs publics ont l'**obligation réglementaire** de mettre en place des modalités de concertation sur les projets d'aménagement ayant une incidence sur l'environnement (concertation préalable et enquête publique).

Le cadre national évolue et tend vers **une meilleure expression et prise en compte de la parole des citoyens et acteurs de la société civile.**

Mais **en pratique**, c'est bien la volonté du porteur de projet, du maître d'ouvrage ou de la collectivité locale qui donnera toute sa pertinence à l'implication du public et à la prise en compte de la parole des citoyens et des associations. Entre simple information et co-construction réelle du projet, **le champ des possibles est large** dans une « concertation » telle que prévue par le code de l'urbanisme !

De nouvelles formes de participation et **de nouveaux outils émergent** et c'est peut-être aussi de ce côté qu'il **faut ouvrir les opportunités pour les citoyens**. Les associations comme EDA peuvent avoir un rôle à jouer : sensibiliser, informer et être en veille permanente pour **interpeller** si ces nouveaux outils ne remplissent les ambitions de plus de transparence qu'ils affichent.

UN CADRE NATIONAL PLUS FAVORABLE À LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Renforcer la démocratie environnementale : l'ordonnance du 3 août 2016 portant réforme des procédures d'information et de participation du public, et qui rentre en vigueur au 1er janvier 2017, introduit plusieurs progrès sur l'impact de l'avis des citoyens, dont voici quelques exemples :

- Élargissement du rôle de la Commission Nationale du Débat Public aux projets faisant l'objet d'une évaluation environnementale.
- Enquête publique systématiquement en ligne avec transparence sur les avis postés dans le registre.
- Élaboration d'un bilan de concertation mettant en valeur la prise en compte de l'avis citoyen dans la décision.
- **Introduction du « Droit d'initiative » dans le code de l'environnement :**

Les citoyens peuvent demander au maître d'ouvrage l'ouverture d'une concertation en amont des projets, même si les seuils de pétition sont très élevés (10 000 signatures pour les grands projets et 500 000 pour

obtenir un débat national sur un projet ayant un impact important sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

En pratique, un projet comme celui de Notre Dame des Landes, pourra être concerné par ce nouveau dispositif. Cela semble un progrès, il faudra toutefois regarder sa mise en application effective et sa pratique sur le terrain.

En novembre 2015, le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a initié une démarche participative avec des maîtres d'ouvrage, des experts, des scientifiques ainsi que des associations et la commission nationale du débat public pour **élaborer une Charte de la participation du public qui a été publiée en octobre 2016.**

Celle-ci précise notamment qu'une démarche de participation du public nécessite :

- un cadre clair et partagé sur la nature du projet, les scénarios alternatifs, l'information du public...
- un état d'esprit constructif basé sur l'écoute, l'acceptation

des divergences...

- une mobilisation de tous en cherchant à atteindre une diversité des publics et une équivalence de traitement de tous les points de vue...
- un pouvoir d'initiative du citoyen en valorisant les contributions du public et en l'incitant à exprimer les informations et expertises qu'il peut vouloir verser au débat...

Toutefois sans portée juridique et inopposable aux porteurs de projets, elle s'avère être plutôt un **guide des bonnes pratiques**. Les acteurs publics et porteurs de projets sont invités à y adhérer pour marquer leur engagement dans la mise en place d'un dispositif de participation conforme aux valeurs et aux principes qu'elle contient.

Elle a le mérite d'exister et s'appliquera a minima aux plans, programmes et projets dont le ministère de l'Environnement assure la maîtrise d'ouvrage. Reste à assurer une veille sur les autres acteurs qui y adhéreront pour en mesurer sa portée réelle.

Consulter la Charte sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/charte-participation-du-public>

DE NOUVEAUX OUTILS POUR LA PARTICIPATION DES CITOYENS

Le cadre juridique évolue et en parallèle, sur le terrain, apparaît aussi une volonté des acteurs publics de diversifier les modes de dialogue avec les citoyens sur leurs projets.

Chartes locales

Un certain nombre de collectivités adoptent des Chartes locales de participation citoyenne qui montrent a minima une volonté de renouveler le dialogue de proximité avec les citoyens : plus de transparence, une prise en compte des propositions, des conditions de débats plus interactives...

Outils numériques de démocratie

Depuis 2 ans, émergent aussi un certain nombre d'outils numériques, dits « civic-tech » ayant pour but de renforcer le lien démocratique entre les citoyens et les élus.

Au niveau local, un certain nombre de communes en France et quelques intercommunalités proposent ainsi **des plateformes, des applications, des cartes interactives pour connecter les élus et les citoyens dans une forme de dialogue direct et d'interaction sur les projets.**

Les outils numériques permettent aussi de proposer des **budgets participatifs en ligne** comme à Paris, à Rennes ou à Grenoble*. La mairie consacre une partie de son budget pour des projets proposés par les citoyens. Ils les mettent en ligne sur la plateforme internet, ils sont ensuite instruits par la commune et soumis au vote des citoyens. Seront mis en place les projets les plus plébiscités en ligne.

Le mouvement des civic-techs a pris aussi de l'ampleur au niveau national avec le lancement en 2015 de la plateforme « Parlement et citoyens » par l'association Démocratie ouverte sur laquelle **les députés proposent de co-construire les projets de lois.**

Le gouvernement a aussi utilisé ces

outils en 2016 pour l'élaboration de la loi « République numérique » par exemple.

Et dans l'actualité du moment, **le candidat à la présidentielle Benoît Hamon utilise une plateforme en ligne pour co-construire son programme** en complémentarité avec un conseil citoyen qui viendra ensuite consolider ces propositions.

C'est une réelle **tendance de fond qui réinvente la démocratie participative.**

Le numérique permet de rendre plus accessible et transparente la décision publique. Mais il faut **toutefois veiller à ce que ces dispositifs ne soient pas non plus « excluants »** pour les personnes les plus précaires ou éloignées de l'environnement numérique.

Ces outils remplissent-ils aussi les exigences de transparence, de dialogue constructif et de reconnaissance de la parole citoyenne ? **Ce ne sont finalement que des outils, au service d'une démarche de concertation**, et si cette démarche n'est pas à la base voulue comme constructive, allant au-delà d'un simple affichage, ces outils ne répondront pas aux attentes qu'ils suscitent.

Les associations ont un rôle à jouer : elles peuvent être des **médiatrices** pour accompagner les publics dans ces nouveaux dispositifs et informer des nouvelles opportunités.

Elles peuvent aussi jouer **leur rôle d'interpellation et de veille citoyenne sur le respect des engagements** que les Chartes nationales ou locales « promettent ».

*Références :

Plateforme parlement et citoyens :
<https://www.parlement-et-citoyens.fr>
<http://democratieouverte.org>

Budgets participatifs en ligne :

<https://budgetparticipatif.paris.fr>
<http://fabriquecitoyenne.rennes.fr>
<http://www.grenoble.fr/552-budget-participatif.htm>

S'EMPARER AUTREMENT DU POUVOIR D'AGIR

Et puis pourquoi attendre finalement que les concertations soient organisées pour s'exprimer ?

N'attendons pas que les pouvoirs publics ouvrent des espaces de dialogue et emparons-nous des sujets pour agir dans nos quartiers, près de chez nous : **engageons-nous, agissons !**

Des collectifs indépendants de citoyens s'organisent sur le terrain pour faire émerger des idées et des projets pour leur ville.

Par exemple, le Collectif BW Fiches, composé d'habitants du quartier de Fives, mène une réflexion sur le devenir du site industriel «Brunel»*.

A Saint-André, « Le Collectif »** est un groupe de citoyens concernés par leur ville et la métropole et qui animent des cafés citoyens, des ateliers d'urbanisme et accompagnent des habitants qui lancent des actions dans la ville.

Ou encore à Lille, le Collectif Axe Culture* a pour objectif d'alimenter le débat public sur les politiques culturelles, l'aménagement du territoire, le développement économique,...

Sur internet, il y a aussi des outils pour permettre aux citoyens de se mettre en réseau. Par exemple, la plateforme « Communecter.org » est un réseau social citoyen qui met en contact des porteurs de projets et ceux qui ont envie de s'investir.

Et puis **l'action peut aussi passer par l'engagement politique** : plusieurs mouvements citoyens veulent rendre la politique aux citoyens en dehors des partis traditionnels.

#MaVoix* est une expérimentation démocratique à l'occasion des législatives de juin 2017. L'objectif est

*Références :
www.bw-friches.fr
<http://le-collectif.org>
<http://axeculture.com>

de hacker l'assemblée nationale en faisant élire des citoyens volontaires, formés et tirés au sort qui voteront pendant 5 ans sur toutes les lois comme leurs électeurs le décideront.

Pour l'élection présidentielle, « **La primaire.org** » a organisé une primaire démocratique et citoyenne en ligne où chacun pouvait se porter candidat. C'est une citoyenne nantaise Charlotte Marchandise qui a été élue par les citoyens pour porter sa candidature à l'élection présidentielle. Peu médiatisée, elle n'a pas réussi à obtenir les 500 parrainages requis. Son créneau : le renouveau démocratique pour l'élaboration d'une nouvelle Constitution par le peuple.

Et puis **au niveau communal**, il faut citer aussi l'expérience de la commune de Saillans dans la Drôme qui aux dernières élections municipales a

www.mavoix.info
<https://laprimaire.org>
<http://labelledemocratie.fr>

élu une liste collégiale de citoyens à la tête de la commune. Le programme municipal a été élaboré de manière participative, la tête de liste désignée collectivement, et aujourd'hui **toutes les décisions sont prises avec et par les habitants.**

Ce mouvement, pour la prise de pouvoir au niveau local par les citoyens, s'est fédéré dans le collectif « **La Belle démocratie** »* qui propose des méthodes et des outils afin de partager le pouvoir en dehors des partis, et secouer la politique dès 2017 et en particulier pour les municipales de 2020.

Autant d'initiatives qui ouvrent **de belles perspectives pour donner un sens nouveau au mot « engagement »** et peut-être permettre de **réinventer un nouveau modèle sociétal et politique AVEC, PAR et AU SERVICE des CITOYENS !**

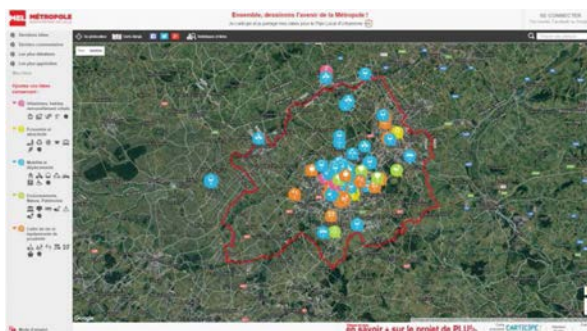
Delphine

CONCERTEZ POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE À LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Une année a été consacrée à l'élaboration d'une charte de la participation citoyenne et d'un plan d'action qui se décline en six principes fondateurs : transparence et dialogue constructif, porteur d'intérêt général sont les maîtres mots. Elle a été signée en décembre 2016 et il s'agit de la faire évoluer de manière opérationnelle.

Actuellement elle évolue de manière opérationnelle car chaque citoyen peut « **carticiper** » c'est à dire se connecter sur une carte participative pour poster ses propositions à propos du Plan Local d'urbanisme en cours

d'élaboration. Il est aussi possible de commenter les avis d'autres personnes : la démarche remporte un réel succès si l'on en juge par l'afflux et la diversité des interventions.



Plusieurs plateformes ont ainsi été créées pour divers projets à venir en métropole mais l'engouement pourrait vite retomber car le challenge maintenant réside dans leur appropriation par les décideurs sans décevoir les élans participatifs !

Une volonté métropolitaine qui vient de s'amplifier puisque le 3 mars 2017, Damien Castelain, président de la MEL a signé la Charte Européenne de la Démocratie Participative liée aux projets d'Aménagement du Territoire en présence de nombreuses personnalités.

Charte et outils numériques de participation en métropole :
<http://participation.lillemetropole.fr>
<http://jecarticipe.lillemetropole.fr>

LÀ BAS... EN INDE, DANS L'ÉTAT DU PUNJAB, AVEC LYDIA ET CLAUDE BOURGUIGNON, CHERCHEURS, SCIENTIFIQUES, INFATIGABLES GLOBE-TROTTERS POUR DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE

Le Punjab est régulièrement présenté comme le « grenier de l'Inde » ! Il produit 40% du blé indien et presque 25% du riz. Cet État du nord-ouest du pays est relativement riche. C'est là que sont souvent tournées les scènes en pleine nature de films de Bollywood car les couleurs des champs sont très contrastées, entre coton, moutarde, colza, riz....

L'agroforesterie était **LE modèle agricole** en place il y a 30 ans. La plupart des champs étaient entourés d'arbres, lesquels « protégeaient » les récoltes et venaient enrichir naturellement les sols. Les fermiers avaient donc des revenus complémentaires grâce à ces arbres et en prenaient soin **mais** depuis de nombreuses années, les choses changent très vite et il semblerait que les erreurs que nous déplorons en Europe sont en train de se reproduire à la vitesse grand V dans cette région de l'Inde !

Sur-utilisation de pesticides, d'herbicides et d'engrais, mécanisation à outrance avec des machines de plus en plus lourdes, constitutions de champs de plus en plus grands, disparition des arbres entourant les parcelles... Le constat est alarmant car, curieusement, les rendements commencent à décliner du fait d'une sur-sollicitation des sols depuis la révolution verte indienne.

C'est dans ce contexte que j'ai eu la chance de passer 5 jours avec Lydia et Claude Bourguignon : très grands spécialistes des sols, lanceurs d'alerte pertinents, largement connus et reconnus dans le monde entier. Dès les années 80, tous deux ont alerté le monde agricole, les autorités politiques mais aussi et surtout les petits paysans, les citoyens sur le fait que notre modèle productiviste et dit « conventionnel » était en train de détruire les sols car sans sol « vivant », c'est un capital essentiel pour la survie de l'Humanité qui est détruit.



C'est dans un contexte professionnel que j'ai pu avec eux rencontrer de nombreux fermiers indiens pour que, in situ, ils puissent leur expliquer ce qu'est la structure d'un sol et leur donner des conseils : utiliser des techniques naturelles pour régénérer les sols, s'assurer de bonnes récoltes et surtout dorénavant les respecter.

Lors des interventions « des Bourguignon » (comme on les appelle souvent) s'opère une véritable magie : ils ont le don de faire découvrir à leur auditoire un monde inconnu, des « synergies » entre les plantes, les arbres, les vers et autres organismes vivants dans les sols.... Au fin fond de l'Inde, cette magie a également opéré avec des fermiers avides de savoir

Alors que le modèle que le gouvernement local promeut et met en avant le recours systématique aux engrais et à la mécanisation avec des tracteurs de plus en plus lourds qui tassent le sol et empêchent les racines d'aller puiser dans les sols les nutriments, les fermiers indiens sentent bien que ce modèle est dans une impasse et que les solutions alternatives qui leur ont été suggérées sont, quant à elles, durables.



ICI, CHEZ NOUS, UNE MÉTROPOLE LARGEMENT VÉGÉTALISÉE AVEC DU HOUBLON ??

Vaste ambition ? et pourtant, c'est ce qui est en train de se passer dans les quartiers de Lille Hellemmes et Lille Fives grâce à l'association « Des trucs avec les gens » et son opération « **Tous houblon** ».

Au départ de cette association, une envie d'une poignée d'habitants du quartier de Hellemmes de créer du lien en plantant du houblon (cette plante grimpante incontournable pour la préparation de bières). Un message a été posté sur Internet pour proposer éventuellement à d'autres habitants du quartier d'acheter ensemble des plants de houblon et là... Très rapidement, **plus de 30 familles se sont inscrites** pour planter chez elles, des pieds de houblon avec l'idée de le récolter au début de l'automne, pour produire une bière locale, de quartier.



Il y a beaucoup d'avantages à planter du houblon sur la métropole car en plus de bien se plaire chez nous, le houblon permet de végétaliser les façades des maisons sans trop empiéter sur les trottoirs. Et puis, c'est un vrai créateur de liens à l'image de ce qui s'est passé à Hellemmes et Fives.



Car après avoir planté les pieds femelles (qui donnent des fruits/chatons), est venu le temps de la récolte....et les planteurs de houblon du quartier se sont regroupés à vélo les fruits auprès des 30 familles inscrites dans la démarche.

Une fois les fruits récoltés, et après séchage, est venu le temps de la fabrication des premières bières. Là aussi, tout le monde participe et c'est l'occasion de moments d'échanges et de partages entre habitants.



Après 2 premières productions (j'ai eu la chance de goûter à la première et ...elle était très bonne ;-)), des nouvelles versions de cette bière de quartier sont en cours de fabrication ! Et à l'été prochain, si vous souhaitez vous balader dans les quartiers pour voir ces pieds de houblon, consultez la cartographie sur le site qui vous permettra de

les découvrir ainsi que toute l'histoire du houblon et de la bière dans ces quartiers !

Ce n'est certainement pas un hasard si cette initiative est née dans un quartier où la production de bière tient une place importante avec la Brasserie « La Semeuse » qui a employé pendant de nombreuses années des habitants du quartier, avant sa fermeture en 1992.

Dans tous les cas, voilà un bel exemple inspirant d'agriculture en ville et si vous souhaitez rejoindre cette initiative (si vous habitez Hellemmes ou Fives), n'hésitez pas à les contacter sur Face book ou via leur site internet mais si vous êtes à d'autres endroits de la métropole, pourquoi ne pas mettre en place une telle démarche ?

VOUS AUSSI, CULTIVEZ VOTRE PETIT JARDIN EN PERMACULTURE EN PLEINE MÉTROPOLE !

Si vous souhaitez entretenir un jardin collectif selon cette pratique, si vous voulez développer votre propre jardin pour devenir autosuffisant, il y a fort à parier que l'exemple présenté ici deviendra vite source d'inspiration pour vous.

Allons faire un petit détour dans la banlieue de Rouen, avec l'exemple de Joseph Chauffrey, qui, sur un espace en ville de 150m², a réussi à devenir quasiment autosuffisant, sur une petite surface, en pleine ville.

Quand on sait que de nombreux habitants de la métropole ont des petits jardins, ce livre est une vraie source d'inspiration... et c'est pour cela que nous voulions le partager avec vous !

En 2011, l'auteur achète sa maison avec un jardin de 150m² constitué de 2 haies de Thuyas et d'une pelouse simple. En 2016, cet espace s'est métamorphosé avec un coin potager (de 25m²), une serre, un mini verger, une mare, un coin pelousele tout permettant de produire environ 300 kilos de légumes et 30 kilos de fruits ! Une belle prouesse rendue possible grâce à une fine observation de la nature, une op-timisation de l'espace et des récoltes toute l'année !

Ce qui est possible du côté de Rouen l'est aussi dans notre métropole, non ? Alors, même si nous sommes dans le cas présent sur un jardin « privé », il n'en demeure pas moins qu'il y a là beaucoup à apprendre de cet exemple et le livre « mon petit jardin en perma-

culture » aux éditions terre vivante, vous guidera dans vos démarches... aussi bien pour votre propre jardin que dans les projets d'agriculture urbaine que vous pourrez développer !

Lancez-vous et partagez avec nous vos réussites sur la métropole lilloise !



Grégoire

www.agriculture-urbaine-metropole-lille.com

www.facebook.com/Agriculture-urbaine-metropole-lilloise

AGENDA

Petit rappel

Cotisation en ce début d'année : toujours 16€ mais une marque de confiance très encourageante pour mener à bien notre veille bénévole !

Mardi 28 mars 2017

18h30 - Mres : 23 rue Gosselet, Lille

Assemblée générale annuelle : rapport moral et bilan activités 2016

26-27-28 mai 2017

Infos complémentaires sous peu...

Fête de l'Environnement et des Solidarités organisée par la MRES

Gare St-Sauveur Lille : comme l'an dernier EDA prévoit une animation le samedi 27

Nouvelle rencontre

Date non encore fixée

Après « comment rendre la concertation plus démocratique » question posée en 2015, EDA propose pour 2017 « les nouveaux dispositifs de concertation y participent-ils ? »

Environnement et Développement Alternatif
23 rue Gosselet, 59000 Lille Tél : 03 20 52 02 12 Fax : 03 20 86 26 06
Membre de la MRES Site internet : www.eda-lille.org

Co-financé par la DREAL
NORD PAS DE CALAIS



Mise en page : Céleste Josèphe